RAPPORT DE FIN DE TRAVAUX
Gestion d'un atterrissement
(rivière la Risle, commune de Grosley s/Risle)

Contexte et problématique

Un atterrissement est présent sur le bras principal de la Risle, de part et d'autre du Pont du lavoir, sur la commune de Grosley s/Risle. Présent depuis de nombreuses années, il a présenté une évolution marquée ces derniers mois avec une recrudescence de végétation herbacée, et même un début de développement d'une strate arbustive (jeunes saules). Les conditions exceptionnelles des dernières années (faible niveau d'eau estival, fort ensoleillement, …) sont à l'origine de ce fort développement qui semble bien ancré dans le lit du cours d'eau et de ce fait perturber la section d'écoulement de la Risle à hauteur du pont. En effet, une des 4 arches du pont est aujourd'hui majoritairement encombrée par une épaisseur de terre et cailloux sur laquelle s'est développée une végétation herbacée.
La situation constatée a amené à juger utile une intervention mesurée sur l'atterrissement afin de limiter son extension possible, voire à laisser la possibilité d'une remobilisation des sédiments en cas de montée des eaux importante.

Dans le cadre de la prévention des risques de perturbation des écoulements de la Risle et d'inondations en zone urbaine (habitations bordant la Risle et dans le lit majeur), l'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane a fait réaliser des travaux de gestion des herbiers aquatiques et de cet atterrissement en zone urbaine.

Objectifs des travaux

L'enlèvement de l'atterrissement n'était pas privilégié, car inutile. La Risle étant un cours d'eau large, le dépôt se reformera au même endroit. Une dévégétalisation des ligneux et herbacées de part et d'autre du pont a été effectuée, accompagnée d'une légère scarification de l'atterrissement. Cela consiste à arracher des végétaux, ou bien couper et dessoucher les ligneux présents. Les sédiments seront ensuite remobilisés à la prochaine crue.
Sous l'arche du pont, un enlèvement plus poussé des cailloux et terre en dépôt a été mené, sans toutefois dépasser le seuil du lit naturel du cours d'eau.

La gestion de cet atterrissement a été envisagé dans le but :

- d'améliorer la section d'écoulement du bras principal de la Risle,
- d'empêcher un envasement du lit et la constitution de zones de rétention susceptibles de permettre la formation d'embâcles,
- de diminuer le risque d'érosion et d'inondation aux abords de cet atterrissement,
- de limiter au possible les débordements des eaux de la Risle et l'inondation des terrains limitrophes (habitations).

Les travaux envisagés devaient répondre aux objectifs suivants :

- assurer la stabilité du lit et la sécurité du site;
- améliorer l'écoulement des eaux et éviter la formation d'embâcles;
- assurer le maintien d'une végétation diversifiée et éviter le colmatage du lit.

Modalités d'exécution des travaux

Volume des travaux

Longueur de cours d'eau concerné (ml)	50
Largeur de cours d'eau (ml)	10 à 20
Surface de l'atterrissement (m²)	350

Modalités d'exécution

Type d'engin: pelleteuse (griffage de l'atterrissement)
Engin travaillant depuis le centre de l'atterrissement ou la berge
Information préalable des services de la Police de l'eau
Courriers préalables aux propriétaires riverains

Phasage

Exécution des travaux le 16 décembre 2020
Durée de l'intervention : 1 journée

Illustrations des travaux

Vue amont (Avant / Après)

Vue aval (Avant / Après)

Vue sous l'arche du pont (Avant / Après)

Autres illustrations pendant les travaux

Banquettes ennoyées en hautes eaux après les travaux (23/12/20)